

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet LAMY-BIENAIME - SITE DE LUSSERAY sur la commune principale de l'AIOT LA GRANDE PIECE 79170 LUSSERAY.

La référence de votre dossier est A-3-LNO7SAK6I et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 10/08/2023 à 17h55 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **81317825800022**

Organisme : **ACTIONS DURABLES CONSEILS**

Fonction : **GERANT**

Personne morale

N° SIRET **34126496800023**

Raison sociale **LAMY-BIENAIME**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

3 MAULEON

79700 MAULEON

Signataire

Qualité : **DIRECTEUR GENERAL**

Référent

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **LAMY-BIENAIME - SITE DE LUSSERAY**

Description des activités :

L'entreprise LAMY-BIENAIME est spécialisée dans le négoce et le stockage de céréales et d'agro fournitures sur les départements des Deux-Sèvres et Vendée. L'entreprise exploite sur le site de LUSSERAY un silo de stockage de céréales classé ICPE à déclaration à la rubrique 2160-1-b. Ce silo a été déclaré pour une capacité de 6200 m³ en 1999 (récépissé du 01/07/1999) et une extension de 2880 m³ a été déclarée en 2002. Suite à une erreur de l'exploitant de l'époque, l'entreprise LAMY, la capacité totale du récépissé de 2002 est de 7680 m³. Il est demandé de porter la capacité réelle de stockage de ce silo existant à 10700 m³. L'entreprise LAMY-BIENAIME envisage de faire construire sur le site : Un nouveau silo de stockage de céréales de 14900 m³ classé ICPE 2160-2-b composé de 6 cellules avec des bords de 18,35 m de haut. Un bâtiment (B) de stockage de semence de céréales et de stockage de produits phytosanitaires de 1830 m² qui sera classé ICPE 4510-2 pour une capacité de 80 tonnes. Un bâtiment (A) comprenant les locaux sociaux (vestiaires, sanitaires et pause) et un hall pour le stationnement des véhicules d'une surface de 672 m² équipé de panneaux photovoltaïques. Un pont bascule et un local de pesage agréage. Ces constructions permettront de déplacer les stockages actuels situés dans le centre-bourg et regrouper les installations de LUSSERAY sur un seul et même site. Le site ne sera pas classé SEVESO directement ou avec la règle du cumul. Concernant la connexité des sites de Lusseray avec celui de LUCHE-SUR-BRIOUX de l'autre coté de la route départementale : Emploi des salariés : le seul lien entre les personnels dans la journée se fait au moment de l'embauche et de la débauche au niveau des vestiaires communs. Transfert de marchandises entre les 2 sites : il n'y a pas de flux de matières entre les 2. Chaque site possède un pont bascule à l'entrée. La marchandise réceptionnée sur un site est systématiquement stockée sur ce site jusqu'à son expédition définitive. Concernant le séchage des grains, les céréales séchées sont stockées au plus proche du lieu de séchage et donc reste sur le site de LUCHE où se trouvent les 2 séchoirs. Concernant le matériel des installations, chaque site a son propre matériel de manutention, il n'y a pas d'utilisation commune des matériels de manutention.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

LA GRANDE PIECE

79170 LUSSERAY

X : 455955

Y : 6564860

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2160	2160-1-b	Silos et stockage de céréales, grains...	Volume stocké 10700 m3	DC	AUGMENTATION DU VOLUME DE 3020 m3
2160	2160-2-b	Silos et stockage de céréales, grains...	Volume stocké 14900 m3	DC	
4510	4510-2	Dangereux pour l'environnement aquatique 1	Quantité susceptible d'être présente 80 t	DC	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **NON**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Poussières de céréales.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

Cyclone

Autres sources :

Circulation de véhicules thermiques sur le site

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Déchets non dangereux : - 02 01 03 : poussières de céréales, tige et feuille de céréales, céréales hors critère de qualité. - 15 01 02 : Emballages Vides de produits phytosanitaires (EVPP)
DECHETS DANGEREUX : - 02 01 08* : Produit Phytosanitaires Non Utilisés (PPNU) Les EVPP et les PPNU seront collectés par ADIVALOR.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **2 Réserves d'eau en cas d'incendie de 120 m3. (une nouvelle réserve d'eau est prévue avec le projet)**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Extincteurs. Murs et portes coupe-feu 2H00. Détection et alarme incendie. Bassin de confinement des eaux en cas d'incendie de 420 m3 minimum.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration	Date de dépôt	Organisme en charge de l'instruction
A-3-N1TNGHO9B	02/05/2023	DREAL DEUX- SEVRES
A-3-NLRRUQM2C	19/05/2023	DREAL DEUX- SEVRES

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

mandat_bienaime.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

PLAN_RAYON_100m.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

PLAN_RAYON_35_m_V2.pdf